

## **T2-2022**

# **RAPPORT DE GESTION**

# **POUR LE TRIMESTRE TERMINÉ LE 31 JANVIER 2022**

### **1. INTRODUCTION**

Le présent rapport de gestion présente au lecteur un aperçu des activités et de la situation financière de Groupe Santé Devonian inc. (« la Société ») au 31 janvier 2022. Il dresse également un survol de la performance de la Société en comparant ses résultats d'exploitation sur une base consolidée, pour la période de trois mois et six mois se terminant le 31 janvier 2022 avec ceux de l'exercice précédent pour les mêmes périodes correspondantes. Ce rapport devrait être lu à la lumière des états financiers consolidés et audités de la Société pour les exercices terminés le 31 juillet 2021 et le 31 juillet 2020. Les données financières contenues dans le présent rapport de gestion ont été préparées par la Direction conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS), à partir des renseignements dont elle disposait en date du 25 mars 2022. Tous les montants présentés dans ce document sont exprimés en dollars canadiens.

### **2. ÉNONCÉS PROSPECTIFS**

Les informations qui sont présentées dans le présent rapport de gestion, de même que l'analyse des résultats d'exploitation et de la situation financière peuvent contenir des énoncés relatifs à des résultats d'exploitation futurs. Certains énoncés prospectifs effectués par la Direction, relativement aux résultats des études de recherches de même qu'à l'égard des objectifs et des attentes de la Société, peuvent être influencés par différents risques et incertitudes et par conséquent, générer des résultats réels différents de ceux anticipés. Les hypothèses qui soutiennent les énoncés prospectifs effectués par la Direction sont effectuées à partir de données dont elle dispose actuellement.

### **3. PROFIL DE LA SOCIÉTÉ**

Groupe Santé Devonian est une société pharmaceutique spécialisée dans le développement de médicaments botaniques, constituée le 27 mars 2015, en vertu de la Loi sur les sociétés par actions du Québec. Le 12 mai 2017, la Société, a été prorogée sous le régime de la loi canadienne sur les sociétés par actions. Acquis le 1<sup>er</sup> février 2018, Altius Healthcare inc., une société régie par la Loi sur les sociétés par actions (Ontario), est une filiale à part entière de Groupe Santé Devonian Inc.

La première famille d'ingrédients actifs dont dispose Groupe Santé Devonian est actuellement extraite de jeunes épinards biologiques. Le produit phare de l'entreprise qui en est extrait, le PUR0110, présente des propriétés anti-inflammatoires, anti oxydantes et immunomodulatrices. Il est le premier produit d'une famille d'ingrédients actifs, extrait en utilisant la technologie d'Extraction et de Stabilisation de Complexe Supramoléculaire (Suprex<sup>MC</sup>). Il est d'usage que lorsqu'un produit pharmaceutique est à un stade avancé de développement, le nom de code soit changé pour un nom générique associé à la structure chimique du produit. Le PUR0110 porte désormais le nom de « Thykamine<sup>MC</sup> ».

En plus de bénéficier d'un centre d'extraction de complexes pharmaceutiques à Montmagny, Devonian dispose également de produits de soins de la peau, développés avec la même approche que ses produits pharmaceutiques. Le premier produit derma-cosméceutique élaboré par Devonian, est un traitement anti-âge pour femmes, composé de crèmes de jour, de nuit et contour pour les yeux. Le R-Spinasome<sup>®</sup>, l'ingrédient actif naturel de marque déposée de Devonian, fait partie intégrante de ce produit, prêt pour la mise en marché sous la marque Purgenesis<sup>MC</sup>.

Purgenesis<sup>MC</sup> a obtenu le titre de premier produit distribué par les dermatologues à être reconnu par le Programme de santé de la peau de l'Association Canadienne de Dermatologie. Soutenu par des spécialistes médicaux objectifs et dirigé



par un comité consultatif d'experts, le programme CDA fournit des conseils pour le maintien d'une peau, de cheveux et d'ongles en bonne santé. Ce produit est protégé par des brevets octroyés au Canada, Japon, États-Unis et Europe.

#### Au sujet d'Altius Healthcare

Basée à Concord, en Ontario, Altius Healthcare est une société pharmaceutique spécialisée qui se consacre principalement à l'acquisition et à l'obtention de licences de médicaments et de produits de santé sûrs et innovants conçus pour aider les personnes de tout âge à mener une vie plus saine. Altius met ensuite son expertise à profit dans les activités de commercialisation requises pour lancer et distribuer avec succès ces médicaments au Canada.

Le portefeuille actuel d'Altius comprend deux médicaments pharmaceutiques : le Pantoprazole magnésium et le Cleo-35.

Le Pantoprazole Magnésium appartient à la famille des médicaments appelés inhibiteurs de la pompe à proton (IPP). Les inhibiteurs de la pompe à protons sont utilisés pour soulager les symptômes du reflux acide ou du reflux gastro-oesophagien (RGO), également appelé brûlures d'estomac ou régurgitation acide. Ils sont également utilisés pour traiter des affections nécessitant une réduction de l'acide gastrique, telles que les ulcères gastriques (estomac) ou duodénaux (intestinaux), en association avec des antibiotiques, dans de nombreux cas.

Cleo-35® est un médicament qui contient une combinaison de deux ingrédients: la cyprotérone et l'éthinylestradiol. La cyprotérone appartient à un groupe de médicaments appelés antiandrogènes. L'éthinylestradiol appartient à un groupe de médicaments appelés œstrogènes. Ensemble, ils sont utilisés pour traiter l'acné hormonal chez les femmes. Ce médicament agit en régulant les hormones affectant la peau.

La stratégie d'affaires de Groupe Santé Devonian consiste également à composer un portefeuille de produits complémentaires et compatibles avec son expertise et sa technologie, qui favorisera l'atteinte de revenus et de flux de trésorerie lui permettant de concrétiser ses projets de recherches et créer de la valeur pour ses actionnaires.

## **4. SOMMAIRE DU TRIMESTRE SE TERMINANT LE 31 JANVIER 2022**

### **A) FINANCEMENT**

Au cours de son deuxième trimestre de l'exercice 2022, la Société a complété un financement privé, sans l'entremise d'un courtier, par l'émission d'un total de 32 897 662 unités au prix de 0,30 \$ l'unité, pour un produit brut de 9 869 299 \$. Chaque unité est composée d'une action à droit de vote subalterne et d'un bon de souscription d'action. Chaque bon de souscription confère à son porteur le droit d'acquérir une action à droit de vote subalterne à un prix de 0,40 \$ l'action, jusqu'en novembre 2023.

Des frais totaux afférents de 119 251 \$ ont été comptabilisés pour l'émission de ces unités.

Le produit du placement devrait être affecté aux projets de recherche de la Société, dont une étude clinique pour la dermatite atopique pédiatrique, une étude clinique de la preuve de concept pour le syndrome des pieds et des mains associé à la chimiothérapie, une étude clinique de la preuve de concept pour la radio dermatite associée à la radiothérapie, et également au fonds de roulement de la Société afin de lui permettre de consolider son équipe de direction et de consultants, et faire l'évaluation de différentes opportunités d'affaires.

### **B) RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT**

#### **i) Dermatite Atopique (DA)**

Les résultats positifs de cette étude dont plusieurs résultats ont été divulgués au cours de l'exercice précédent, permettent à la Société de poursuivre, éventuellement avec un partenaire pharmaceutique, à la phase 3 du développement clinique chez les patients adultes. La Société prévoit également un essai clinique au sein de la

population de patients pédiatriques. La Covid-19 ayant un impact majeur sur la conduite des études cliniques à l'échelle Nord-Américaine, Devonian évalue diverses stratégies pour l'accomplissement de ces dernières.

Enfin, Les résultats de l'étude clinique ont été fournis à un écrivain médical afin de préparer un manuscrit à soumettre à une revue scientifique à comité de lecture et le manuscrit final a été accepté pour publication dans la revue à comité de lecture *Journal of Drugs in Dermatology*.

Le protocole d'étude de phase 2, dans la population pédiatrique, a été rédigé et sera revu, au cours des prochaines semaines, par un leader d'opinion de la dermatologie pédiatrique. Le protocole sera par la suite soumis à un comité d'éthique pour approbation, après quoi, ce dernier devra être soumis à Santé Canada pour approbation finale.

#### Au sujet de la Dermatite Atopique (DA)

La dermatite atopique (DA), également connue sous le nom d'eczéma, est un type d'inflammation de la peau. Il en résulte des démangeaisons, des rougeurs, des gonflements et des gerçures qui peuvent mener à une infection secondaire. La condition commence généralement pendant l'enfance avec une gravité changeante au fil des ans. Bien que la cause de la DA soit inconnue, on pense qu'elle implique la génétique, un système immunitaire affaibli et qu'elle peut être déclenchée par des facteurs environnementaux. La DA est la maladie cutanée la plus répandue et sa prévalence continue d'augmenter dans le monde entier. Il existe actuellement un besoin pressant pour de nouvelles options thérapeutiques efficaces et bien tolérées pour la DA.

#### **ii) Autres applications pharmaceutiques du Thykamine<sup>MC</sup>**

##### Syndrome des mains et des pieds (SMP) associé à la chimiothérapie

Le syndrome mains-pieds (SMP) est un effet indésirable bien documenté de nombreux agents chimio thérapeutiques. Les manifestations caractéristiques prévalentes comprennent l'érythème, la dysesthésie, la douleur, le craquement et la desquamation. L'incidence du SMP varie selon l'agent causal. La PLD et la capécitabine ont l'incidence de SMP rapportée la plus élevée, à 40 % à 50 % et à 50 % à 60 %, respectivement. Le sorafenib et le sunitinib provoquent respectivement, un SMP chez 10 à 28 % et chez 10 à 62 % des patients. L'arrêt ou la réduction de la dose du médicament en cause entraîne généralement une amélioration des symptômes.

La pathogenèse du SMP est mal comprise. Il a été proposé que la prédilection de SMP pour les paumes et les pieds peut être le résultat d'une accumulation de médicament dans les canaux eccrines dans ces zones. L'inflammation induite par les espèces réactives à l'oxygène (ROS) et l'apoptose ont été identifiées comme un facteur crucial dans le développement du SMP. Ces ROS induisent la libération de chimiokines et de cytokines inflammatoires à partir des kératinocytes qui induisent l'apoptose de ces cellules ainsi qu'une chimiotaxie positive dans les vaisseaux sanguins. Le fardeau physique et psychologique du SMP n'est pas négligeable. L'absence de traitement efficace pour prévenir le SMP correspond à un besoin médical non satisfait des patients cancéreux.

Selon la physiopathologie du SMP, un nouveau traitement efficace devrait avoir des propriétés multi-cibles telles que : diminuer la production de ROS, moduler le rapport TH1/TH2 afin d'interférer dans la voie de l'inflammation, diminuer la production de TNF- $\alpha$ , et la production d'IL-1 et restaurer les fonctions de la couche basale du derme. Les données précliniques et cliniques ont montré que le Thykamine<sup>TM</sup> diminue la production de ROS, la production de TNF- $\alpha$  et module le rapport TH1/TH2. Par conséquent, la Société croit qu'il pourrait être efficace dans la prévention du SMP. Des discussions ont été entamées, avec un hôpital dédié à la recherche sur le cancer, pour la conception et la mise en œuvre d'un essai clinique auprès d'une population de patients atteints de cancer. Une telle étude serait initiée au cours du troisième trimestre de 2022.

### Radio dermatite associée à la radiothérapie

La radio dermatite (dermatite radiologique, réactions cutanées induites par les radiations ou lésion radiologique) est l'un des effets secondaires les plus courants des rayonnements ionisants appliqués en radiothérapie du carcinome de toutes les localisations, le plus souvent des tumeurs de la région du sein, de la tête et du cou, des poumons et sarcomes des tissus mous.

Plus précisément, 95 % des patients cancéreux recevant une radiothérapie développeront une forme de radio dermatite, notamment un érythème, une desquamation sèche et une desquamation humide. L'érythème est la première manifestation visible, survenant chez plus de 90 % de ces patients, suivi d'une desquamation humide.

Une compréhension de la physiopathologie des changements cutanés induits par les rayonnements est essentielle pour apprécier le rôle des nouvelles thérapies dans le processus. Des études portant sur la toxicité cutanée associée à la radiothérapie ont mis en évidence une multitude d'irrégularités au sein des tissus. Plusieurs cytokines sont affectées par la radiothérapie et jouent un rôle important dans le développement de la radiodermite. Ceux-ci comprennent le TGF- $\beta$ , l'interleukine-1, le TNF- $\alpha$ . Le TGF- $\beta$  affecte les fibroblastes dermiques et inactive la cascade de coagulation par la voie de la thrombine. L'augmentation de l'interleukine-1 et du TNF- $\alpha$  augmente la production de métalloprotéases provoquant la dégradation des composants dermiques. La régulation à la hausse d'ICAM-1 avec l'augmentation du TNF- $\alpha$  contribue au processus inflammatoire.

La radiothérapie endommage en outre les cellules de Langerhans, les cellules basales et l'endothélium vasculaire. La diminution du nombre de cellules de Langerhans et l'épuisement des cellules souches de la couche basale entraînent une altération de la barrière et de la fonction immunitaire, augmentant le risque d'infection des plaies. Les dommages au système vasculaire peuvent induire une hypoxie et une production de TGF- $\beta$ , entraînant davantage la fibrose. L'hypoxie tissulaire avec nécrose associée peut conduire à la génération d'espèces réactives de l'oxygène (ROS).

Plusieurs substances physiologiques endogènes sont présentes pour contrôler les effets des ROS, notamment le système de superoxyde dismutase, catalase et glutathion peroxydase. Après la radiothérapie, cependant, les ROS submergent ces systèmes, conduisant à un excès de ROS causant des dommages cellulaires. De plus, ces ROS peuvent entraîner la production de cytokines, perpétuant le cycle de changements inflammatoires. Cibler ces ROS a été un objectif dans le développement de thérapies pour prévenir et traiter la radio dermatite.

Malgré le développement important des techniques de radiothérapie, des interventions efficaces dans la prévention des réactions cutanées aiguës font encore défaut pour la prise en charge de la radio dermatite. Par conséquent, le traitement doit être effectué conformément aux directives de base avec des mesures préventives, y compris les soins personnels (pratiques d'hygiène quotidiennes, c'est-à-dire le lavage et l'utilisation de savons et de déodorants), les vêtements (c'est-à-dire le port de vêtements amples sur le site recevant la radiothérapie) et l'alimentation (p. ex., éviter le tabac et l'alcool et maintenir une hydratation adéquate).

Malgré sa prévalence, il n'existe pas de référence absolue pour sa prévention et sa prise en charge. Bon nombre des interventions actuellement utilisées sont souvent basées sur des preuves anecdotiques, des études de faible puissance ou les préférences des médecins. De plus, les essais évaluant les agents topiques n'ont pas réussi à démontrer leur efficacité dans la prévention et la gestion des lésions cutanées radio-induites. Ces thérapies ne tenaient pas compte de la physiopathologie sous-jacente (c'est-à-dire des lésions cutanées), un processus qui implique la perturbation de l'équilibre cellulaire complexe entre le derme et l'épiderme.

Les propriétés anti-inflammatoires, antioxydantes et immunomodulatrices du Thykamine<sup>MC</sup>, ont été démontrées par un nombre considérable d'études in vitro et in vivo. La Société croit que par l'approche multi-cibles offerte par le Thykamine<sup>MC</sup>, ce dernier pourrait être efficace pour la prévention et le traitement de la radio dermatite. La Société prévoit initier une étude de phase 2 (preuve de concept) en Q4-2022.

Le synopsis de l'étude a été développé et sera présenté à des leaders d'opinion en oncologie. Suite à leurs commentaires, un protocole complet sera rédigé et revu en profondeur par les mêmes oncologues.



#### Au sujet du Thykamine<sup>MC</sup>

Thykamine<sup>MC</sup>, le premier produit pharmaceutique issu de la plate-forme SUPREX<sup>MC</sup> de Devonian, est un produit hautement innovant à utiliser dans la prévention et le traitement des problèmes de santé liés à l'inflammation et au stress oxydatif, y compris la colite ulcéreuse, la dermatite atopique, le psoriasis, la polyarthrite rhumatoïde, et autres maladies auto-immunitaires. Les propriétés anti-inflammatoires, anti-oxydatives et immunomodulatrices du Thykamine<sup>MC</sup> ont été démontrées par un nombre considérable d'études in vitro et in vivo ainsi que dans une étude clinique de phase IIa chez des patients atteints de colite ulcéreuse distale légère à modérée. Thykamine<sup>MC</sup> est actuellement en développement pour la colite ulcéreuse et la dermatite atopique. Le Thykamine<sup>MC</sup> et la plate-forme SUPREX<sup>MC</sup> sont protégés par plusieurs brevets en Amérique du Nord, en Europe et en Asie.

#### **C) PRODUITS DERMA COSMÉCEUTIQUES**

Le partenariat avec la Société américaine SkinScipac Inc. (SkinScipac), annoncé en 2020, et qui concluait un accord exclusif de vente et de marketing, comprenant la fourniture de R-Spinasome<sup>®</sup> de même que des redevances sur les ventes brutes des produits commercialisés par SkinScipac, a permis à la Société d'enregistrer des revenus de redevances au cours de ce deuxième trimestre. Le début des activités de commercialisation de SkinScipac, avait été reporté à plusieurs reprises, en raison de la situation reliée au COVID-19. Des récentes activités publicitaires ont eu lieu aux États-Unis, et d'autres activités de lancement sont prévues par SkinScipac.

Une entente avec une société privée canadienne a été signée afin de réaliser une évaluation des opportunités d'affaires et une étude stratégique pour faciliter la distribution des produits Purgenesis<sup>MC</sup> en Amérique du Nord. Cette étude sera effectuée pour le traitement anti-âge pour femmes, composé de crèmes de jour, de nuit et contour pour les yeux de même que pour 2 autres produits, soit un sérum et un baume régénérateur, pour lequel le développement a commencé au cours du deuxième trimestre.

Le rapport de cette étude devrait être complété en mai 2022.

#### Au sujet du traitement anti-âge Purgenesis<sup>MC</sup>

R-Spinasome<sup>MD</sup>, un complexe actif de thylakoïdes extraits de feuilles vertes organiques, est à la base du premier traitement cosméceutique anti-âge commercialisé sous la gamme de produits Purgenesis<sup>MC</sup>. La structure de ce complexe est indispensable à son action antioxydante, qui lui permet de capter et de dissiper l'énergie nocive générée par les dérivés réactifs de l'oxygène (DRO), remettant ainsi le complexe dans un état prêt à être soumis à de nouveaux cycles d'activation. Cette capacité régénératrice investit le complexe R-Spinasome<sup>MD</sup> d'une activité antioxydante de longue durée encore inégalée. Lors d'une étude clinique menée auprès de 72 sujets, il a été démontré que le traitement anti-âge Purgenesis<sup>MC</sup> fournit des résultats en matière d'effet anti-ride, de fermeté et d'hydratation de loin supérieurs aux crèmes anti-âges les plus vendues. Composé d'une crème de jour, d'une crème de nuit et d'une crème contour des yeux, le traitement anti-âge est reconnu par le *Programme de la santé de la peau* de l'Association canadienne de dermatologie. Le traitement anti-âge Purgenesis<sup>MC</sup> est protégé par un brevet au Japon, au Canada, aux États-Unis et en Europe (#JP 5952261; #CDN 2,699,6765; #US 13 / 261,472, # EUR 11 768 299.7).

#### **D) OTCQB**

Au cours du trimestre clos le 31 janvier 2022, la Société s'est engagée dans le processus de demande auprès de l'OTCQB de sorte que ses actions à droit de vote subalternes puissent être négociées sur la Bourse de croissance OTCQB<sup>®</sup>, (l'«OTCQB»), une plate-forme de négociation américaine exploitée par OTC Markets Group à New York.

La Société a également soumis son formulaire 211 à la Financial Industry Regulatory Authority (« FINRA ») afin de qualifier la négociation des actions de la Société, aux États-Unis. Enfin La Société a également demandé à la Depository Trust Company (« DTC ») d'être admissible à la DTC, ce qui permettra les transactions électroniques des actions de la Société sur l'OTCQB.



L'OTCQB est le premier marché pour les entreprises américaines et internationales en phase de démarrage et en développement qui s'engagent à fournir une expérience de négociation et d'information de haute qualité à leurs investisseurs américains. Pour être admissibles à l'OTCQB, les entreprises doivent respecter des normes financières élevées, suivre les meilleures pratiques de gouvernance d'entreprise et démontrer leur conformité aux lois sur les valeurs mobilières applicables. Les normes de qualité OTCQB fournissent une base solide de transparence ainsi que la technologie et la réglementation pour améliorer l'information et l'expérience de négociation pour les investisseurs. L'OTCQB est reconnu par la Securities and Exchange Commission comme un marché public établi fournissant des informations publiques pour l'analyse et la valeur des titres.

Le 4 mars 2022, la Société a reçu la confirmation de son inscription sur la Bourse de croissance OTCQB®.

## **E) COMMUNICATION**

La Société a participé à l'événement « BIO-partening », lors de la conférence annuelle de JP Morgan Healthcare 2022, qui s'est tenue virtuellement du 10 au 14 janvier 2022.

La conférence, une initiative de partenariat virtuel et de développement commercial de premier plan pour l'industrie de la biotechnologie et organisée par Biotechnology Innovation Organization (BIO), fournit une plate-forme de partenariat individuel afin de donner aux entreprises, l'accès à des partenaires stratégiques potentiels et à des investisseurs qualifiés dans le monde entier. BIO-partening propose l'utilisation du système BIO One-on-One Partnering™ afin de permettre aux participants d'organiser des réunions virtuelles ou en personne, lors de la conférence annuelle J.P. Morgan Healthcare à San Francisco.

La Société y a présenté ses avancées au niveau des thérapies botaniques, et a été en mesure d'explorer les intérêts mutuels avec des sociétés pharmaceutiques et d'autres sociétés des sciences de la vie recherchant de nouvelles thérapies botaniques. Les résultats positifs obtenus au cours de de l'essai clinique de phase 2 du Thykamine™ pour la dermatite atopique, de même que le plan stratégique de la Société ont été présentés à des investisseurs.

## **5. SOMMAIRE DES RÉSULTATS D'EXPLOITATION POUR LE TRIMESTRE CLOS LE 31 JANVIER 2022**

### **PERTE NETTE**

Pour le trimestre terminé le 31 janvier 2022, la perte nette attribuable aux actionnaires s'est élevée à 1 123 688 \$ (0,01 \$ par action) comparativement à une perte nette de 846 031 \$ (0,01 \$ par action) pour la même période correspondante de l'exercice précédent.

Quant au semestre terminé le 31 janvier 2022, la perte nette totalise 1 971 915 \$ ( 0.02 \$ par action) comparativement à 1 651 083 \$ pour le même semestre de l'exercice précédent.

Cette hausse de la perte nette par rapport aux périodes correspondantes de l'exercice précédent est principalement attribuable à une hausse des frais de d'administration, partiellement compensée par une baisse des frais de recherche et développement et des frais financiers.

### **REVENUS**

Au cours de la période de trois mois, terminée le 31 janvier 2022, des revenus de 523 504 \$ ont été enregistrés, principalement en provenance de la distribution du Cléo-35 et du Pantoprazole Magnésium via sa filiale Altius Healthcare. Ces revenus proviennent également des redevances sur les ventes brutes des produits commercialisés par SkinScipac, selon le partenariat avec la Société américaine SkinScipac Inc. (SkinScipac), annoncé en 2020.

Pour la même période correspondante de l'exercice précédent, les revenus en provenance d'Altius, pour la distribution de ces deux produits s'élevaient à 342 967 \$.

Pour le semestre clos le 31 janvier 2022, ces revenus totalisent 963 927 \$ comparativement à 884 886 \$ pour la même période de l'exercice précédent.

Cette hausse des revenus est principalement attribuable à la hausse constante des ventes de Cléo-35 de même qu'aux revenus de redevances enregistrés avec SkinScipac.

La direction est présentement en discussion avec une importante société, dans l'intention d'obtenir d'autres droits de distribution.

### FRAIS DE RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT

Au cours de la période de trois mois, close le 31 janvier 2022, les frais de recherche et développement se sont élevés à 119 861 \$, comparativement à 130 708 \$ pour le même trimestre de l'exercice précédent. Les frais de recherche et développement totalisent 262 863 \$ pour le premier semestre de l'exercice 2022 alors qu'ils s'élevaient à 406 307 \$ pour le semestre terminé le 31 janvier 2021.

Ces frais sont principalement attribuables aux frais reliés à l'étude clinique sur la Dermatite Atopique, aux frais de maintien des brevets, à la masse salariale des employés affectés à ce secteur de même qu'à l'amortissement des actifs corporels du centre d'extraction de Montmagny. La baisse importante des frais de recherche et développement s'explique principalement par la fin de l'étude clinique de Phase II sur la Dermatite Atopique, au cours de l'exercice 2021.

### COÛT DES VENTES

Le coût des produits vendus qui s'est élevé à 508 925 \$ pour le deuxième trimestre l'exercice 2022, est composé des coûts d'acquisition, de distribution, des redevances et des charges directes attribuables aux produits vendus par notre filiale Altius Healthcare, de même qu'une charge d'amortissement des actifs incorporels de 184 823 \$. Pour le même trimestre de l'exercice précédent, ces coûts totalisaient 395 841 \$ et étaient également attribuables aux mêmes produits vendus pas Altius et à une charge d'amortissement de 189 948 \$.

Pour la période de six mois, terminée le 31 janvier 2022, le coût des ventes s'établissait à 956 970 \$ comparativement à 941 138 \$ pour la même période correspondante de l'exercice précédent et avaient les mêmes composantes, avec des charges d'amortissement des actifs incorporelles de 374 286 \$ et 379 621 \$, respectivement.

Cette légère hausse du coût des ventes est reliée directement à la hausse des ventes.

### CHARGES D'EXPLOITATION

#### Frais généraux d'administration

La répartition des postes reliés aux frais généraux d'administration s'établit comme suit :

	Trimestre clos le		Semestre clos le	
	31-janv-22	31-janv-21	31-janv-22	31-janv-21
	\$	\$	\$	\$
Salaires et charges sociales	161 987	81 613	268 628	133 649
Rémunération à base d'actions	496 285	58 712	532 687	64 515
Honoraires professionnels	118 908	68 784	248 435	147 890
Impôts fonciers	28 466	25 950	56 593	53 494
Autres	241 343	207 893	441 010	426 281
	<u>1 046 989</u>	<u>442 952</u>	<u>1 547 353</u>	<u>825 829</u>

Pour le trimestre terminé le 31 janvier 2022, les frais généraux d'administration se sont élevés à 1 046 989 \$ comparativement à 442 952 \$ pour la même période de l'exercice précédent.



Pour la période de six mois, close le 31 janvier 2022, les frais généraux d'administration totalisent 1 547 353 \$ comparativement à 825 829 \$ pour la même période correspondante de l'exercice 2021.

Cette hausse par rapport aux périodes correspondantes de l'exercice précédent est principalement due à la hausse des charges relatives à la rémunération à base d'actions, des charges salariales et des honoraires professionnels.

La hausse des salaires et charges sociales par rapport à ceux enregistrés au cours des périodes correspondantes de l'exercice précédent est principalement attribuable à la subvention en vertu du programme gouvernemental de Subvention salariale d'urgence du Canada pour laquelle la Société avait bénéficié pendant l'exercice précédent, de même qu'à des ajustements salariaux effectués en novembre 2021.

La charge de rémunération à base d'actions de 532 6872 \$ (une charge hors trésorerie) est composée principalement d'un montant comptabilisé à la suite de l'octroi de 150 000 options à un administrateur et consultant, en septembre 2021, de même qu'à l'octroi, en novembre 2021, de 525 000 options et 820 000 options respectivement à des employés et membres de la direction et administrateurs de la Société. Enfin, cette charge comprend également une somme comptabilisée à la suite de l'octroi de 725 000 options d'achat d'actions octroyés à des consultants, en janvier 2022.

Pour les périodes correspondantes de l'exercice précédent, cette charge, qui s'élevait respectivement à 58 512 \$ et 64 515 \$ étaient reliée à des options octroyées en décembre 2020 et entre 2018 et 2019.

La hausse des honoraires professionnels par rapport à l'exercice précédent, s'explique principalement par les frais reliés à la préparation des états financiers annuels et ceux reliés aux différents projets de développement et affaires corporatives de la Société. De plus, pour le premier semestre de 2022, des honoraires en lien avec l'inscription de Devonian à l'OTCQB ont été engagés.

Les autres frais totalisent 241 343 \$, pour le trimestre clos le 31 janvier 2022 et 441 010 \$ pour le semestre terminé à la même date. Ces frais sont attribuables aux frais d'opération, aux honoraires de gestion et aux frais de promotion des produits distribués par Altius de même qu'aux divers frais d'opération du site de Montmagny, aux frais de déplacements, de fournitures de bureau de même qu'aux frais reliés aux titres en bourse de la Société. Ces frais sont similaires à ceux enregistrés au cours des mêmes périodes correspondantes de l'exercice précédent.

## **FRAIS FINANCIERS**

Les frais financiers se sont élevés à (28 583) \$ et 168 656 \$ respectivement, pour le trimestre et le semestre terminé le 31 janvier 2022, comparativement à 260 051 \$ et 408 511 \$ pour les mêmes périodes correspondantes de l'exercice précédent. Parmi ces frais financiers, 149 089 \$ sont attribuables aux intérêts payés sur la dette à long terme. Les frais financiers incluent également des charges hors trésorerie totalisant 300 716 \$ et qui sont reliées à l'amortissement de l'escompte sur les débetures et aux charges d'intérêts payables en unités de la Société. De plus, un gain latent de 287 077 \$ sur la variation de la juste valeur du dérivé incorporé dans les débetures convertibles émises en juillet 2018 et août 2018 a été comptabilisé pour le 1<sup>er</sup> semestre de l'exercice 2022 et vient réduire considérablement les charges financières. Ces charges nettes hors trésorerie, totalisaient plutôt 224 858 \$ pour le semestre correspondant de l'exercice précédent, alors que c'est plutôt une perte latente de 31 273 \$ qui avait été enregistrée pour la variation de la juste valeur du dérivé incorporé dans les débetures convertibles, et expliquant principalement la baisse des frais financiers de la période courante.



## 6. INFORMATIONS TRIMESTRIELLES

	31 janvier 2022	31 octobre 2021	31 juillet 2021	30 avril 2021	Trimestre terminé le 31 janvier 2021	31 octobre 2020	31 juillet 2020	30 avril 2020	31 janvier 2020
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Revenus	523 504	440 423	334 695	255 109	342 967	541 919	324 115	379 362	401 692
(Perte nette)	(1 123 688)	(848 227)	(888 727)	(806 871)	(846 031)	(805 051)	(1 244 979)	(990 893)	(1 316 683)
(Perte) de base par action	(0,009)	(0,009)	(0,009)	(0,009)	(0,010)	(0,010)	(0,014)	(0,013)	(0,018)
(Perte) diluée par action	(0,009)	(0,009)	(0,009)	(0,009)	(0,010)	(0,010)	(0,014)	(0,013)	(0,018)

## 7. SITUATION FINANCIÈRE

### Liquidités et ressources en capital

Au 31 janvier 2022, la Société disposait d'espèces, totalisant 9 996 966 \$ comparativement à 344 795 \$ au 31 juillet 2021. Pour le semestre terminé le 31 janvier 2022, l'augmentation nette des espèces de 9 652 171 \$ est principalement attribuable aux activités de financement totalisant 10 760 883 \$ qui n'ont été que partiellement compensés par les fonds utilisés pour les activités d'exploitation totalisant 1 050 309 \$. La Société estime qu'elle sera en mesure de financer adéquatement ses activités et de répondre à ses besoins de trésorerie au cours des 12 prochains mois.

L'actif total au 31 janvier 2022 s'élève 23 878 042 \$ comparativement à 14 607 745 \$ au 31 juillet 2021. La hausse est majoritairement due à l'augmentation des liquidités, générés par le biais de placements privés.

Le passif total au 31 janvier 2022 s'élève 6 896 991 \$ comparativement à 7 084 260 \$ au 31 juillet 2021, une légère baisse, principalement due à la diminution des dettes d'exploitation, et une diminution de la valeur des débentures, en lien avec la variation de la portion dérivé des débentures convertibles. Parmi ces passifs, des sommes courus de 140 032 \$ et 461 667 \$ sont payables en unités de la société, en lien, respectivement, avec des intérêts payables sur les débentures convertibles et un montant dû à un consultant de la Filiale de la Société. (voir événements subséquents).

### Activités de financement

Les liquidités générées par les activités de financement pour le semestre clos le 31 janvier 2022, sont attribuables principalement au produit de net de 10 763 182 \$ pour l'émission de nouvelles actions et bons de souscription par le biais de placements privés survenu au cours des mois de septembre 2021 et novembre 2021.

Jusqu'à maintenant, la Société finance ses activités au moyen de placements privés visant des actions ordinaires et droits de souscription de même que l'émission de débentures convertibles et des revenus d'exploitation générés par sa filiale. La rentabilité de la Société repose sur des facteurs tels que sa capacité de commercialiser, vendre et distribuer ses produits cosméceutique et pharmaceutiques, le succès des différentes études cliniques ainsi que les différentes approbations des organismes réglementaires de même que la capacité d'obtenir le financement nécessaire pour la poursuite de ses projets. La capacité de la Société à poursuivre ses activités sur la base de la continuité de l'exploitation dépend de sa capacité à concrétiser d'autres types de financement et sa capacité à générer des ventes rentables.

## **8. DONNÉES SUR LES ACTIONS EN CIRCULATION**

Au 25 mars 2022, le nombre d'actions émises et en circulation atteignait 130 438 634 tandis que le nombre d'options en circulation attribuées aux termes du régime d'options d'achat d'actions émises et exerçables s'établissait à 8 785 000, exerçables à un prix variant de 0,12 \$ à 1,20 \$. La Société comptait également 44 463 447 bons de souscription, permettant aux détenteurs de souscrire une action à droit de vote subalterne de la Société au prix variant de 0,15\$ par action, à 0.64 \$.

## **9. OPÉRATIONS ENTRE PARTIES LIÉES**

Les principaux dirigeants de la Société sont le président, la présidente de la filiale, le directeur financier intérimaire et les administrateurs. Au cours de la période de six mois, terminée le 31 janvier 2022, la Société leur a versé une rémunération totale de 691 949 \$, dont 312 889 \$ en salaires et avantages, 100 000 \$ en frais de gestion et 279 060 \$ sous la forme de rémunération à base d'actions.

## **10. INSTRUMENTS FINANCIERS ET GESTION DES RISQUES**

### **Utilisation et incidence des instruments financiers**

Les principaux instruments financiers utilisés par la Société sont issus de ses activités d'exploitation, soit par ses comptes fournisseurs, la récupération des taxes payées sur ses achats, les crédits d'impôts remboursables sur les frais de recherche et développement, et par ses ventes. Ses activités de financement effectuées au cours du semestre terminé le 31 janvier 2022 ont donné lieu principalement à l'émission de titres de la Société.

### **Risque de change**

Au cours du premier semestre de l'exercice 2022, la valeur des transactions effectuées en devises étrangères sont non matérielles. La Direction évaluera les différentes options pour faire face aux variations futures que pourrait subir le dollar canadien face au dollar américain, dans l'éventualité où la valeur des transactions en devises étrangères serait importante. Les charges financières de même que les frais généraux d'administration pourraient être influencés par ces instruments financiers.

### **Risque de taux d'intérêt**

Le risque de taux d'intérêt désigne le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison de variations des taux d'intérêt du marché. La Société est exposée au risque de fluctuation des taux d'intérêt à l'égard de sa dette auprès du Groupe de prêteurs privé, celle-ci portant intérêt à un taux variable. Selon les expositions nettes présentées ci-dessus en date du 31 janvier 2022, et en supposant que l'ensemble des autres variables demeurent constantes, une augmentation ou une diminution de 1 % du taux d'intérêt occasionnerait une augmentation ou une diminution d'environ 17 500 \$ de la perte nette de la Société pour la période de six mois, terminée le 31 janvier 2022.

### **Risque de liquidité**

Le risque de liquidité est le risque que la Société éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à des passifs financiers. Au 31 janvier 2022, la Société avait des dettes courantes de 1 747 200 \$. Parmi ces dette courantes 140 032 \$ sont attribuables à des intérêts payables en unités de la Société tandis qu'une somme de 461 667 \$ a été acquittée en



contrepartie de 1 311 553 unités émises le 10 mars 2022. Les budgets d'exploitation et de dépenses d'investissement de la Société ainsi que les opérations d'importance sortant du cadre normal de ses activités sont examinées et approuvées par le conseil d'administration.

### **Risque de dépendance économique (Altius)**

Les revenus d'Altius Healthcare inc. (Altius) proviennent actuellement de la vente de deux produits, soit le Cléo-35 et le Pantoprazole Magnésium. Altius s'approvisionne auprès de tierces parties et ne peut s'assurer de la fabrication et de la livraison de ces médicaments et ce malgré des rapports de prévisions fournis à ces derniers.

Une rupture dans l'approvisionnement du Pantoprazole Magnésium ou du Cléo-35, aurait un impact négatif sur les revenus de la société. Afin de diminuer le risque économique qui y est associé, la stratégie de la Société est d'acquérir des droits de commercialisation de d'autres produits pharmaceutiques.

### **Risques liés aux activités de recherche et de développement**

Les activités de la Société comportent des risques et des incertitudes propres à son secteur qui pourraient avoir une incidence sur ses activités, sa situation financière et ses résultats d'exploitation. La réalisation des essais cliniques nécessite le recrutement de patients et les difficultés à recruter des patients pourraient retarder le déroulement de nos essais cliniques ou se solder par la non-réalisation de ceux-ci.

De plus, nos ressources humaines étant trop limitées pour mener des études précliniques et des essais cliniques nous devons nous fier sur un fournisseur de services pour réaliser nos études et nos essais et exécuter certains processus de collecte et d'analyse de données. Les études précliniques ou non cliniques doivent être réalisées conformément aux bonnes pratiques de laboratoire et doivent se conformer aux normes de gouvernance internationales de l'« *International Council for Harmonisation* » (ICH). Si pour un motif quelconque, y compris à la suite du défaut de se conformer aux règles et règlements régissant le déroulement des études précliniques et des essais cliniques, ou, s'il néglige de s'acquitter de leurs obligations contractuelles conformément aux modalités des conventions conclues avec nous, tel que le défaut d'effectuer des essais, de compiler les données ou de produire les rapports à la suite des essais, nous pourrions accuser des retards qui pourraient se révéler importants dans le cadre de nos engagements.

### **Risques liés à nos actions**

Le cours de nos actions a été volatil, et un placement dans nos actions ordinaires pourrait subir une baisse de valeur. Depuis notre entrée sur la Bourse de croissance TSX (TSXV), notre évaluation et le cours de nos actions ont connu des fluctuations et n'ont eu aucun rapport significatif avec nos résultats financiers, la valeur de notre actif, notre valeur comptable, actuels ou historiques, ou bon nombre d'autres critères fondés sur des mesures classiques de la valeur d'actions ordinaires. Le cours de nos actions continuera de varier, en fonction de divers facteurs, dont les facteurs de risque décrits aux présentes et d'autres circonstances indépendantes de notre volonté. La valeur d'un placement dans nos actions ordinaires ou dans nos bons de souscription d'actions ordinaires, ou les deux, pourrait chuter ou varier de façon importante.

## **11. EVÉNEMENTS POSTÉRIEURS A LA DATE DU BILAN**

Le 4 février 2022, la Société a émis 100 822 unités, au prix unitaire de 0,50 \$ en échange des 50 411 \$ d'intérêts qu'elle devait en date du 19 janvier 2022, au porteur de débentures émises en juillet 2018. Chaque unité se compose d'une action à droit de vote subalterne et d'un bon de souscription. Chaque bon de souscription confère à son détenteur le

droit de souscrire à une action à droit de vote subalterne du capital-actions de la Société au prix de 0,65 \$ pour une période de 48 mois.

Le 1<sup>er</sup> mars 2022, la Société a dévoilé les résultats du vote de son assemblée générale annuelle et extraordinaire tenue le 25 février 2022 via visioconférence. Le nombre d'actions représentées en personne ou par procuration représentait 66.72% des droits de vote afférents à toutes les actions émises et en circulation de Groupe Santé Devonian inc.

### Élection des Directeurs

Les neuf (9) candidats proposés à l'élection au conseil d'administration de Devonian et énumérés dans la circulaire d'information de la direction datée du 26 janvier 2022 ont été élus par la majorité des actionnaires présents ou représentés par procuration à l'assemblée. Les résultats du vote sont les suivants :

Nom	Votes en faveur (%)	Abstention (%)
André Boulet	97.56	2.44
Sybil Dahan	90.08	9.92
Guy Dancosse	97.63	2.37
Louis Flamand	97.71	2.29
Terry L. Fretz	97.71	2.29
Martin Moreau	97.65	2.35
Pierre J. Montanaro	97.63	2.37
Denis Poirier	97.63	2.37
Erick Shields	97.63	2.37

De plus, 100% de ses actionnaires ont approuvé le renouvellement du mandat de PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l. à titre d'auditeur de la Société jusqu'à la prochaine assemblée annuelle des actionnaires.

Les actionnaires ont ratifié et confirmé le régime d'options d'achat d'actions de la Société dans une proportion de 99.77 % et 93.85 % de ses actionnaires ont ratifié et confirmé le régime d'unités d'actions assujetties à des restriction de la Société, tandis que 99.97 % de ses actionnaires ont ratifié et confirmé la convention relative au régime de droits des actionnaires de la Société.

Enfin, 99.97 % de ses actionnaires ont approuvé l'émission de 1,311, 553 actions à droit de vote subalterne au prix de 0,352 \$ par action à droit de vote subalterne pour un montant total de 461 666,74 \$ à 9294-5039 Québec inc. une entreprise ayant un lien de dépendance avec la Société. Les actions à droit de vote subalterne sont émises en règlement d'une dette due pour des services de consultations.

Le 9 mars 2022, la Société a émis 73 540 unités, au prix unitaire de 0, 47 \$ en échange des 34 564 \$ d'intérêts qu'elle devait en date du 28 février 2022, aux porteurs de débentures convertibles émises en août 2018. Chaque unité se compose d'une action à droit de vote subalterne et d'un bon de souscription. Chaque bon de souscription confère à son détenteur le droit de souscrire à une action à droit de vote subalterne du capital-actions de la Société au prix de 0,61 \$ pour une période de 48 mois suivant leur date d'émission.

Le 10 mars 2022, un nombre total de 1 311 553 actions à droit de vote subalterne ont été émises au prix de 0.352 \$, pour une contrepartie totale de 461 666,73 \$. Ces actions ont été émises en règlement du montant total de 461 666,73 \$ dû à un consultant de la filiale à part entière de la Société, Altius Healthcare Inc., lequel a été assumé par la Société.

## **12. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES ET ESTIMATION**

La préparation des états financiers selon les IFRS exige que la direction ait recours à son jugement, fasse des estimations et pose des hypothèses qui pourraient exercer une influence sur les montants présentés à titre d'actifs, de passifs et de produit et de charges. Ces montants présentés reflètent la meilleure estimation de la direction selon l'ensemble des conditions économiques et les décisions selon les lignes de conduites les plus probables de la Société. Tout changement apporté à ces hypothèses et estimations pourrait avoir un impact sur les résultats réels. Il y a lieu de se rapporter aux états financiers consolidés audités pour l'exercice terminé le 31 juillet 2021 pour de plus amples détails concernant les conventions comptables et estimations importantes aux fins de l'évaluation et de la compréhension des états financiers de la Société.

### **Continuité d'exploitation**

La Société a subi des pertes depuis sa constitution et prévoit que cette situation se poursuivra dans un avenir prévisible. Les liquidités de la Société demeurent cependant restreintes considérant les projets en cours. Par conséquent, la capacité de la Société à poursuivre son exploitation dépend de sa capacité à distribuer ses produits en générant des flux de trésorerie positifs, d'obtenir, en temps opportun, du financement supplémentaire, afin de mener à bien ses projets de recherche et de développement et de commercialiser ses produits développés. Il ne peut y avoir aucune assurance à ce sujet. Des fonds supplémentaires continueront d'être requis pour une période indéterminée puisqu'il est impossible d'estimer le moment où la Société atteindra le seuil de rentabilité. La direction poursuit des négociations en vue d'obtenir du financement supplémentaire et de conclure différentes ententes lui permettant de générer des flux de trésorerie positifs. Le succès de ces négociations repose sur un grand nombre de facteurs indépendants de la volonté de la Société et sa capacité à compléter avec succès de tels financements et ententes est teintée d'une incertitude susceptible de jeter un doute sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cependant, la Société est d'avis que le financement privé obtenu au cours du mois de novembre 2021, lui permettra de poursuivre ses projets de recherche prometteurs.